



avec le soutien du
CODIFAB
comité professionnel de développement
des industries françaises de l'ameublement et du bois

BRÈVES | AMEUBLEMENT

| N° 73 | Novembre 2018

EDITO

Instagrammable ou pas ?

Selon une dernière étude réalisée en Angleterre par Schofield, auprès de 1000 adultes qui voyagent, 40% des répondants annoncent que l'élément le plus important de leurs vacances est la façon dont celles-ci vont apparaître sur les réseaux sociaux auprès de leurs amis ou de leur famille. Il faut que ce soit « socialement partageable ».

C'est également confirmé par une étude menée par Booking, près d'un tiers des voyageurs privilégient désormais des hébergements « instagrammables ». Ils ne choisissent pas simplement leur destination de vacances d'après des photos vues sur Instagram : ils recherchent des endroits photogéniques qu'ils pourront partager sur le réseau social.

Ce phénomène arrive aussi au niveau des restaurants... finalement, faut-il se poser la question de la conception de meubles instagrammables ?

Valérie GOURVES



REGLEMENTATION

Règlement REACH : Mise à jour de l'annexe XVII

Le 12 octobre, le Règlement (UE) n° 2018/1513 a introduit une nouvelle entrée dans l'annexe XVII avec l'ajout de 33 substances reconnues comme pouvant causer le cancer et des problèmes de santé en matière de reproduction (CMR). Ces substances seront limitées en concentration, à partir d'octobre 2020, dans les textiles vestimentaires et les textiles qui, « dans des conditions d'utilisation normales ou raisonnablement prévisibles, entrent en contact avec la peau humaine, dans une mesure semblable à celle des vêtements ». Il s'agit notamment du linge de lit et des tissus d'ameublement (tissu couvrant les chaises, fauteuils et canapés, etc.).

REP DEA : extension de la REP aux produits rembourrés d'assise et de couchage

Depuis le 1^{er} octobre 2018 la REP DEA s'étend aux coussins, oreillers, couettes, édredons et autres produits rembourrés d'assise et de couchage, ménagers et professionnels.

Le fonctionnement de l'éco-participation reste inchangé : obligation pour les metteurs sur le marché d'assurer la prise en charge de la collecte, l'enlèvement et le traitement, sans frais pour les détenteurs, des déchets issus des éléments d'ameublement qu'ils ont mis sur le marché, soit en mettant en place un système individuel approuvé dans les conditions définies à l'article R. 543-251 du Code de l'Environnement, soit en adhérant à un éco-organisme agréé dans les conditions définies à l'article R. 543-252, qui pourvoit ou contribue à la gestion de ces déchets.

REP DEEE : extension de la REP aux luminaires domestiques

Depuis le 15 août 2018, la Directive 2012/19/UE du 04/07/12 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (Directive DEEE), s'applique aux luminaires domestiques et professionnels.

Elle ne s'applique pas aux équipements spécifiquement conçus et installés pour s'intégrer dans un autre type d'équipement (qui ne peuvent remplir leur fonction que s'ils font partie de cet équipement).

Néanmoins selon le guide d'application publié par l'éco-organisme Eco-systèmes, un luminaire destiné à s'intégrer dans un meuble, tout en restant accessible et séparable (à savoir qui n'est ni encastré, ni serti, ni collé dans la structure), est soumis à la REP DEEE.

Concernant les autres pays européens, depuis le 15 août, certains pays qui n'ont pas de système de REP nationale, tels que l'Allemagne, appliquent la directive DEEE aux meubles manœuvrables électriquement, en obligeant les producteurs établis à l'étranger et/ou leurs importateurs à s'enregistrer avec la marque et le type d'équipement, avant de placer leurs produits sur le marché national.

CONTACT

Anne Sacalais
anne.sacalais@fcba.fr

REGLEMENTATION (suite)

Le décret « cercueils » vient de paraître

Ce décret était attendu depuis des années par la profession. Les cercueils doivent satisfaire aux exigences de l'arrêté issues des normes NFD 80 001 partie 1, 2 & 3. La partie 1 concerne la caractérisation et la résistance mécanique des produits.

La partie 2 concerne la biodégradabilité des matériaux constitutifs du produit.

La partie 3 concerne l'aptitude des produits à satisfaire les exigences de crémation. La partie 1 est applicable à tous les cercueils, tandis que les parties 2 et 3 ne sont pas applicables aux cercueils en bois massif d'une épaisseur supérieure à 18 mm.

FCBA est le seul laboratoire accrédité pour réaliser les essais suivant les exigences du décret et de son arrêté

CONTACT
Eric Launay
eric.launay@fcba.fr

NORMALISATION

Le Bureau de Normalisation Bois Ameublement a publié la [Newsletter N°13 d'octobre 2018](#) pour faire état des dernières actualités normatives.

Au sommaire :

- Retour sur le dernier plénier ISO
- Première réunion « Directive Machines et Mobilier »
- Futurs travaux relatifs aux utilisateurs en surpoids
- Travaux européens autour du Mobilier Urbain

CONTACT
Adrien Gaudron
adrien.gaudron@fcba.fr

SAVE THE DATE



✓ Journée Poussières de bois

Après plusieurs années d'études réalisées par FCBA en collaboration avec l'OPPBTB, de nombreuses organisations professionnelles et l'Ameublement Français, viendront faire le point sur le risque poussières de bois, son évaluation au poste de travail et les solutions concrètes pour la réduction de l'exposition.

Vous entendrez les témoignages d'entreprises qui ont mis en place avec succès les bonnes pratiques, et échanger avec les spécialistes de la prévention.

Cliquez sur ces liens pour consulter le [Programme](#) et [S'inscrire](#).

CONTACT
Lyne Bricka
lyne.bricka@fcba.fr

ETUDES DISPONIBLES

Traçabilité : théorie et réalité terrain dans l'industrie de l'ameublement

L'étude conduite en 2018 a pour objectif de d'identifier des outils de traçabilité et d'aller sur le terrain pour identifier les pratiques courantes et identifier les enjeux pour la profession ameublement.

Le rapport est disponible pour les cotisants CODIFAB sur demande.

CONTACT
Valérie Gourvès
valerie.gourves@fcba.fr

COST SHELD-ON : les études sur les seniors à l'échelle européenne

Au mois d'octobre, FCBA a participé à la réunion SHELD-ON à Riga (Lituanie). L'objectif de ce groupe de chercheurs à l'échelle européenne est de constituer un état de l'art des travaux et pratiques pour faciliter le quotidien des seniors, leur bien-être et leur maintien à domicile. FCBA en tant que représentant de la France, a démarré un état de l'art d'initiatives françaises de ces dernières années.

Le document d'avancement est disponible pour les cotisants CODIFAB sur demande.

CONTACT
Clément Grange
clement.grange@fcba.fr



Réalité virtuelle, réalité augmentée et réalité mixte

Une veille sur ces technologies est en cours avec les applications actuelles dans l'ameublement sur toute la chaîne de valeur. Merci de partager vos retours d'expérience via [ce lien](#).

CONTACT
Clément Grangé
clement.grange@fcba.fr

APPELS A PROJETS / OPPORTUNITES

▪ Appels à projet ADEME

- [AURAENERGY](#) - Date limite de la 1ère session : 18 janvier 2019

Il vise à soutenir des opérations exemplaires permettant une nette amélioration en terme de sobriété ou d'efficacité énergétique, la récupération de chaleur fatale, et la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre

- [BIOSOURCES](#) - Date limite : 18 mars 2019

Cet AAP vise des projets innovants de démonstrateurs dans le domaine de la chimie, des biotechnologies, des matériaux [...], afin de permettre le développement notamment de produits biosourcés non alimentaires.

- [TPE & PME Gagnantes sur tous les coûts](#)

Démarche volontaire de 12 mois pendant lesquels l'entreprise bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour réaliser rapidement des économies durables, en réduisant les pertes en énergie, matière, déchets et eau.

▪ Appels à projets européens

- [H2020-SC5-2018-2019-2020](#)

Cet appel à projet a ouvert le 14/11/2018 sur la thématique des matières premières dans une dynamique d'économie circulaire : process durable, réutilisation, recyclage et schémas de collecte. Sur 4 sujets possibles, le b) peut concerner les industriels de l'ameublement : recyclage de matériaux issus de produits en fin de vie. Les actions doivent aboutir à des solutions efficaces de **recyclage des matériaux dont notamment les panneaux dérivés de bois**.

La Commission européenne attend des projets dont le budget d'aide financière est de **8 à 13M€**.

Date limite : 19/02/2019

CONTACT

Emilie Bossanne
emilie.bossanne@fcba.fr

Les salons vus par FCBA

Equip'Hotel

Positionné comme un salon multi-spécialiste, [Equip'Hotel](#) a réaménagé et clarifié son offre pour optimiser son parcours de visite. Il s'est repensé autour de cinq pôles distincts représentant au total 30 secteurs d'activités : service, restauration, technologie, bien-être, nouveau pôle Design.

CONTACT

Valerie.gourves@fcba.fr

TEXWORLD (Paris) et Textfusion (Londres)

L'un des salons références du monde des textiles de mode s'est tenu du 17 au 20 septembre 2018. Cette 43^e édition a attiré plus de 15 000 visiteurs avec 1058 exposants pour une offre très complète. Il est certes focalisé sur la mode, il est également possible de trouver des solutions plus insolites comme des textiles antitaches ou conducteur électrique. **Textfusion**, plus modeste en taille que Texworld avec 2 000 visiteurs et 160 exposants, proposait une large gamme de solutions pour le secteur de la mode. Il a été intéressant de voir que les aspects d'éco-responsabilité sont de plus en plus pris en compte.

CONTACT

David Legoux
david.legoux@fcba.fr

Focus sur une activité de FCBA

Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation : Des dispositifs fiscaux pour soutenir les actions de recherche et d'innovation. Ces dispositifs permettent de défiscaliser une partie des dépenses internes et externes liées à des actions de R&D et d'innovation. Exemples d'actions éligibles : veille technologique, conception innovation, développement expérimentation, recherche appliquée...

FCBA est agréé CIR et CII. Et de par son statut de Centre Technique Industriel, **le CIR peut être doublé, passant de 30% à 60%** des montants éligibles défiscalisables. **Le CII quant à lui se monte à 20% des dépenses éligibles**.

Consultez la fiche [ici](#).

AGENDA

Dates des salons et ou évènements de la profession sur les prochains mois

Salons 2019

Janvier

- 08 au 11 – Heimtextil à Francfort
- 14 au 20 – IMM à Cologne
- 18 au 22 – Maison & Objet à Paris
- 20 au 23 - The January Furniture Show à Birmingham
- 25 au 28 – HOMI à Milan
- 28 au 1^{er} février – CEVISAMA à Valence (Esp.)

Fevrier

- 08 au 12 – Ambiente à Francfort
- 12 au 14 – Première Vision à Paris
- 22 au 28 – Lineapelle à Fiera Milano Rho (Ita)

A NOTER

FCBA INFO

Magazine d'informations en ligne pour les professionnels
<http://www.fcba.fr/fcbainfo>

Dernier article FCBA INFO

Juin 2018 : [Les retardateurs de flamme dans le mobilier : démarrage du programme EMIFLAMME](#) par Clémence Rawas & Emilie Bossanne
Abonnez-vous en ligne gratuitement via [le formulaire](#)

LETTRE DE L'INNOVATION – INNOVATHEQUE

[LDI N°99 – Juin 2018](#)
Contact Innovathèque
david.legoux@fcba.fr

FORMATIONS FCBA

Consultez notre catalogue en ligne:
<http://formation.fcba.fr/>
ainsi que [l'agenda des formations](#) interentreprises 2019
Version papier sur demande à formation@fcba.fr